

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**  
**Approuvé lors du conseil du 6 février 2023**

**PRÉSENTS** : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, C. DUVERNOIS, F. ZUCCALLI, J-B. BUISSON , J. LAPLACE, J-M. VINET, E. BORCIER, S. MOUSSELARD, A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX, N.BOTTERI

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**ABSENTS** : R. CHEVALIER, M.DIAZ, A. GRIBLING, A. FAUDOT

**M. Florian ZUCCALLI** a été élu secrétaire de séance.

---

**Ouverture de la séance** : 19h00

**Clôture de la séance** : 20h45

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

---

**Approbation du compte rendu de la séance du 2 Novembre 2022**

1. TRAVAUX : autorisation de signer une convention avec le SIESS pour l'implantation d'un transformateur
2. FONCIER : autorisation de signer une promesse d'achat avec la SAFER
3. RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois
4. RESSOURCES HUMAINES : autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec Haut-Rhône Tourisme
5. FINANCES : autorisation d'ouverture anticipée de crédits
6. FINANCES : modification du tarif de location de la salle Belle Rive
7. URBANISME : autorisation de signer une convention avec la RGD 73/74
8. ENERGIE-ACHAT : adhésion au groupement de commande avec le SIEVT (tarifs inf. 36 KVA)
9. EAU : autorisation de signer une nouvelle convention de fourniture d'eau potable avec le syndicat mixte des eaux de Bellefontaine-Semine et Aqualter.

**Questions et informations diverses**

---

**Point ajouté :** Délibération subvention ASPEC et Jeunes Agriculteurs  
Délibération décision modificative n°4 – Budget Principal

En préambule du Conseil Municipal, présentation du Conseil Municipal des Enfants sous la responsabilité de P. LE NORMAND Adjointe Déléguée aux Affaires scolaires. Ils ont présenté leurs idées de projets pour l'école et la commune de Seyssel.

- Faire des panneaux pour la sécurité aux passages piétons vers les écoles
- Mettre des tapis au sol dans la cour pour faire de la gymnastique pendant les récréations
- Agrandir le préau de l'école primaire
- Mettre des jeux dans la cour : barres de traction ; et tracer un terrain de foot
- Mettre des « référents sécurité » aux passages piétons des écoles et du carrefour de la Régie
- Assister aux cérémonies

- Aider à organiser le Carnaval le samedi 25 mars 2023
- Renouveler l'opération Seyssel Propre
- Journée de nettoyage des déchets au Mont des Princes avec pique-nique

Paulette LE NORMAND remet à chaque conseiller des papillotes et 1 place de cinéma.

Toujours en préambule du conseil, Florian ZUCCALLI invite M. Jerome RIESEN, technicien forestier ONF pour la commune de Seyssel à faire au conseil une présentation des actions de l'ONF concernant notre collectivité.

Gestion des coupes, travaux forestiers, sécheresse et point Défense des Forêts Contre les Incendies  
Cette présentation est annexée au présent compte-rendu.

Le DGS M. ECHE-PUIG est excusé car en cours de solde de ses congés. La fin de son détachement prend effet le 31 décembre 2022.

Toujours en introduction, M. le maire G. LAMBERT évoque la situation préoccupante concernant les couts de l'énergie, et même au global avec de moins en moins de moyens pour les communes à tous niveaux.

## **1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 Novembre à l'unanimité.**

Mme A-M BAILLEUL évoque le délai de réception du PV entre chaque Conseil, souhaitant le recevoir 1 semaine après chaque CM.

M. le maire G. LAMBERT rappelle la nouvelle Loi concernant les Actes de Publicités, impose de nombreux changements et délais à prendre en compte et encore en cours d'appréhension par les Services. Il précise que le prochain PV sera transmis aux élus avec la dénomination : **PROJET**

## **2/ Autorisation de signer une convention avec le SIESS**

Monsieur le maire rappelle que les travaux de la Résidence du port, comportant la maison de santé et l'office du tourisme, financés par la CCUR et réalisé par TERRACTEM, ont débuté en octobre dernier. Ces travaux d'ampleur nécessitent l'installation d'un transformateur électrique par le SIESS sur la parcelle communale C4291, route d'Aix-les-Bains, au sud-ouest de la salle belle rive. Ce droit d'usage porte sur une superficie d'environ 50m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire sollicite l'accord du Conseil afin de concéder à ESS un droit d'usage d'une superficie d'environ 50m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée C4291, tel que figurant sur le plan ci-annexé.

Lecture est faire du projet de convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré :**

**VALIDE** à l'unanimité le projet de convention avec le SIESS.

**AUTORISE** l'installation d'un transformateur électrique par le SIESS sur la parcelle communale C4291, route d'Aix-les-Bains, tel que figurant sur le plan ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer la convention.

### 3/ Signature d'une promesse d'achat avec la SAFER

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 041\_2022 relative à l'autorisation d'acquérir une propriété rurale via la SAFER afin de maintenir la destination agricole d'un terrain situé au hameau des Côtes. Suite à la préemption puis la négociation menée par la SAFER avec le vendeur de deux parcelles, il s'avère qu'une seule sera acquise par la mairie.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	Nature Cadastre	Zonage
SUR LES TEPPEES	C	3153			0848	23 a 95 ca	P	A

#### Situation locative

Libre

#### Les conditions financières

**Prix de vente : 4 740,00 € TTC** (QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS TTC), soit 3 950€ HT auquel s'ajoute 790 € de TVA et les frais de notaire en sus du prix de vente.

#### Nature du projet : Bailleur et projet forestier

Description du projet :

- Mise en location au profit d'un agriculteur agréé par les services de la SAFER par bail rural pour la parcelle n° C3153

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### Après en avoir délibéré :

**VALIDE** à l'unanimité le principe de cette acquisition foncière ;

**MANDATE** le Maire ou un Adjoint pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier ;

- Pour la signature de la promesse d'achat ;
- Pour la signature de de l'acte authentique ;
- Pour la signature des contrats de location et baux ruraux.

**PRECISE** Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**AUTORISE** Le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### 4/ PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs

Suite à la mutation vers une autre collectivité d'un agent du service comptabilité et à la démission d'un agent titulaire du service technique, Monsieur le Maire informe le conseil du prochain recrutement de deux agents titulaires, ce qui nécessite de modifier le tableau des effectifs.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DECIDE :**

- la création des postes permanents suivants au tableau des emplois :
  - **1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 31,50 heures hebdomadaires de service,**  
Catégorie C,  
Assistante de gestion financière, budgétaire et comptable ;
  - **1 poste d'adjoint technique, à temps complet (35 heures),**  
Catégorie C,  
Agent technique polyvalent.
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires de service.

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte afférent à ces modifications du tableau des emplois.

### **5/ Convention de mise à disposition de services communaux auprès de l'EPIC « HAUT-RHÔNE TOURISME »**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du Domaine Nordique de Sur-Lyand/Grand Colombier, de la base nautique Aqualoisirs et du bateau LE SEYSSELAN a été confiée à l'EPIC « Haut-Rhône Tourisme ».

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures, il est nécessaire que des services de la commune de Seyssel Haute-Savoie soient mis à disposition de l'EPIC « Haut-Rhône Tourisme ».

Lecture est faite à l'assemblée du projet de convention.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.

### **6/ Budget principal 2023 : ouverture anticipée de crédits**

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, elle se décomposera donc comme suit :

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors Restes à Réaliser) = 2 237 831.10 €

Limite fixée, par chapitre, à 25% de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessus, soit :	<b>559 457.77€</b>
---	--------------------

Comptes	Objet	Montant (€)
2031	Frais d'Etudes	15 000.00€
	<b>Total chapitre 20</b>	<b>15 000.00€</b>
2111	Terrains Nus	10 000.00€
21312	Bâtiments scolaires	25 000.00€
21318	Autres Bâtiments Publics	50 000.00€
2151	Réseaux de voirie	423 457.77€
21534	Réseaux d'électrification	25 000.00€
2181	Installations générales, agencements, et aménagement divers	10 000.00€
2183	Matériel de bureau et informatique	1000.00€
	<b>Total chapitre 21</b>	<b>544 457.77€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>559 457.77€</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

##### Après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement telle que proposée.
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget 2023.

#### **7/ Nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente Belle Rive**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°020\_2022 relative au règlement et aux tarifs de location de la salle Belle Rive. Cette délibération fixe les tarifs de location pour une journée complète.

Après son ouverture au public et compte tenu de la nature des demandes reçues en mairie, M le maire propose d'offrir la possibilité d'une location de la salle pour une demi-journée et propose les tarifs suivants.



	<b>Seysssel 74</b>
<b>Associations, groupes ou entreprises privés, particuliers</b>	150 €

Il est rappelé que le but n'est vraiment pas de concurrencer les gîtes, restaurants, mais d'apporter un service spécifique lors de sépultures ou autres manifestations en demi-journée sur Seyssel centre.

Un tarif de 150 € est proposé par demi-journée en semaine, du lundi au vendredi pour les habitants de Seyssel Haute-Savoie.

Rappel sur le fait qu'il ne serait pas gérable, au niveau des ressources et du personnel à disposition, de gérer des demi-journées (état des lieux, ménage, remise des clés) pendant les weekends

Les locations pour les weekends entiers restent donc actives au tarif de 350 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré,**

**VALIDE à l'unanimité** la nouvelle grille tarifaire de la salle polyvalente « Belle Rive »

**DECIDE** d'appliquer les tarifs de location mentionné ci-dessus à compter du 15 décembre 2022.

**8/ Autorisation de souscrire avec RGD 73/74**

Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône.

Le maire présente la proposition de modification des statuts de la régie des données des Savoie (RGD 7374) et donne lecture du projet. Le Vice-président souligne que la RGD 7374 se transforme en Groupement d'intérêt Public (GIP).

Le maire propose de saisir l'opportunité commerciale offerte par la RGD 7374 pour l'outil Ris.net gestion V3 et la facturation mentionnée dans la délibération 124\_2022 validé par le Conseil communautaire de la CCUR le 28 octobre 2022.

Le maire demande aux conseillers d'approuver les conditions d'adhésion à la RGD 7374, ainsi que les conditions générales d'utilisation des données et le projet de convention.

Le maire donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré:**

**APPROUVE** à l'unanimité les conditions d'adhésion à la RGD 7374 et les conditions générales d'utilisation des données de la RGD 7374.

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec RGD 73/74 et à souscrire cet abonnement avec la RGD des Savoie pour utiliser le service Ris.net à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**NOTIFIE** la présente délibération au Centre des Finances Publiques de Rumilly.

**9/ Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement : sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA**

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,  
Vu la loi NOME du 07 décembre 2010,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-3 II,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,  
Vu le Code de l'énergie,  
Vu l'article 64 de la loi n° 2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,  
Vu la délibération du SIEVT en date du 18 mai 2022

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SEYSSEL 74 d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, à compter du 01/01/2024, pour une période maximale de 4 ans ;

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des entités soumises au Code de la Commande Publique qui auront adhérées ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré:**

**APPROUVE** à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA desservis par les gestionnaires de réseau Régie d'électricité de Thônes ou Energie Services de Seyssel et éventuellement par Enedis (pour les communes nouvelles dont une partie du territoire est située sur l'un des deux gestionnaires du réseau de distribution mentionnés ci-avant) et la participation de SEYSSEL 74 à ce groupement de commande.

**APPROUVE** à l'unanimité que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, soit confiée au SIEVT en application de sa délibération du 18 mai 2022 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement.

**DONNE MANDAT** au SIEVT pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique.

**AUTORISE** Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

## **9/ Nouvelle convention avec le syndicat SMEBS des eaux de Bellefontaine - Semine**

Monsieur Le Maire rappelle le contenu de la délibération n°043\_2022 relative à la dénonciation de la convention de fourniture d'eau potable de secours au syndicat des eaux de Bellefontaine signée le 13 juin 2019.

Cette convention a été officiellement dénoncée le 27 juillet 2022, avec prise d'effet au 31 octobre 2022. Une négociation a été ouverte avec le concessionnaire du réseau d'eau potable, Aqualter, et le syndicat Mixte des eaux de Bellefontaine - Semine par l'intermédiaire de son président, M Hughes PERROT.

Il en ressort que les termes de la convention sont revus, principalement le prix du mètre cube d'eau potable facturé aux usagers lorsque Aqualter fournit sur demande de l'eau potable aux usagers des communes adhérentes à ce syndicat.

Monsieur le maire propose que le prix soit fixé à 1.60€/m3/TTC.

Les autres dispositions de la convention sont modifiées, notamment les conditions de fourniture et les volumes potentiels.

Lecture est faite du projet de convention.

M. le maire rappelle tout l'appui d'Aqualter et remercie notamment M. VALLA pour le partage d'informations opéré entre la commune de SEYSSEL et le Syndicat Mixte des Eaux Belle Fontaine Semine (SMEBS).

M. Gilles PILLOUX évoque le fait qu'il aurait souhaité avoir le projet de nouvelle Convention avant la séance du Conseil.

M. le maire G. LAMBERT rappelle que fondamentalement il n'y a pas de gros changements par rapport à la Convention de 2018, que le projet avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal, mais que la remarque est bien prise en compte pour essayer de partager les documents plus à l'avance lors de prochains cas similaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré:**

**AUTORISE** avec 11 voix pour et 4 abstentions (G.PILLOUX – AM. BAILLEUL – N. BOTTERI et M.LEVILLAIN) M. Le Maire à fixer le prix du mètre cube d'eau potable à 1.60€/m3/TTC, dans le cadre de la nouvelle convention de fourniture d'eau potable au Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine – Semine (SMEBS).

**AUTORISE** Le Maire à signer la convention révisée aux conditions précités.

## 10/ Budget principal décision modificative n°4

Le 1er Adjoint délégué aux Finances expose qu'il est nécessaire d'ajuster la répartition des crédits au sein de la section 'investissement, en dépenses, entre les comptes « emprunts et dettes assimilées » (16) et « immobilisations incorporelles » (20).

Le détail est évoqué et indiqué ci-dessous :

Désignation	Dépenses (11)		Recettes (11)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641-DNA : icelle non renseigné	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 020.58 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 020.58 €</b>
D-2031-DNA : icelle non renseigné	2 020.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>2 020.58 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 020.58 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 020.58 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-2 020.58 €</b>		<b>2 020.58 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°4 du budget principal 2022 telle que présentée.
- **AUTORISE** Le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution ajustements budgétaires.

## 11/ Subventions Exceptionnelles

M. ZUCCALLI Adjoint Délégué aux Sports présente 2 dossiers de demandes de subventions exceptionnelles au titre de 2022.

Ces subventions visent à soutenir, l'Association Pour l'Egalité des Chances (ASPEC) qui s'est créée lors de la rentrée scolaire 2022-2023, et qui apporte un soutien éducatif à des élèves ; et les Jeunes Agriculteurs du Canton qui proposent un défilé de Noël sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Il précise que ces sommes sont prévues au budget 2022, au chapitre 6232, et que les crédits nécessaires sont disponibles.

Mme P. LE NORMAND rappelle le descriptif et les objectifs de l'ASPEC et comment les bénévoles sont intégrés, sur des périodes d'engagement de 6 semaines.

Mme Paulette LE NORMAND et M. Jacques LAPLACE ont assisté aux réunions d'échanges sur le démarrage de cette association. Un Bureau composé de profils compétents : ancienne enseignante, psychologue scolaire, parents d'élèves, orthophoniste.

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>MONTANT en €</b>
Association Pour l'Egalité des Chances	<b>1000.00</b>
Jeunes Agriculteurs Frangy/Seysse	<b>100.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 100.00</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

**DECIDE à l'unanimité** d'attribuer ces 2 subventions suivant tableau ci-avant pour un montant global de 1 100€

**AUTORISE**. M. Le Maire ou un Adjoint à établir toutes les formalités nécessaires au versement de ces subventions et à signer toutes les pièces si rapportant.

## 12/ Questions et informations diverses

### Electricité

M. CALLET explique les différents types de tarification, tarif bleu par le Syndicat de Thônes, tarif jaune géré par le SIESS.

Les tarifs finaux devraient être arrêtés par les organismes concernés le 15 janvier 2023. Quoiqu'il en soit, les tarifs resteront hauts malgré un très léger retour à la normale constaté. Le prix du MW/h devrait se situer aux alentours de 500€.

Il informe le CM des aides mises en place par l'état : 50% au-dessus de 180€ le MW/H avec une limite de prix de base de 500€ MW/H.

### Personnel

M. Gilles CALLET évoque les arrivées et départs au niveau du Personnel, et notamment les candidatures reçues

Arrivée de Mme Charlotte MOREL au poste de Secrétaire Général en remplacement de M. J.ECHE-PUIG à compter du 2 janvier 2023 :

- un appel à candidature avait été lancé, réception de 4 belles candidatures
- Convention avec Eloise concernant Mme Charlotte MOREL afin de ne pas mettre une commune voisine de notre territoire dans l'embarras lors de cette période transitoire.

Il en est de même avec la commune de Présilly et l'arrivée de Mme Alix DUTOIT au poste de Comptable en remplacement de Mme Pauline BLANC.

Arrivée de M. Norbert ACHOURI en tant que Responsable Technique au 2 janvier 2023, qui arrive du Pôle Voirie du Département de l'Ain (remplacement de M. Hocine BENHMADI).

Arrivée de M.CARPENTIER comme agent d'entretien aux services technique en remplacement de M.RAMBOSSON qui s'installe à son compte.

### Points divers

M. D.BERTHOD

Giratoire central : démarrage des travaux sur la partie réseaux, enfouissement sous le parking du Petit Nice.

Début Janvier 2023, continuité sur cette zone avant que ne débute la partie Giratoire sur la RD. Les délais sont pour l'instant tenus.

Quelques réclamations sur la partie Transports scolaires sur le parking de la salle des fêtes.

Des échanges ont été immédiatement instruits avec la CCUR, compétente en la matière, afin de trouver des axes d'amélioration ; il est rappelé que cette solution est temporaire et la seule viable.

Il est demandé de la prudence lors des dépôts et de la compréhension au cours de cette période temporaire de travaux. La municipalité reste attentive aux remontés de terrain et prendra toutes les mesures adaptés et adaptables.

Maison de Santé avec la CC Usses et Rhône

Début de la maçonnerie, grue en place depuis quelques semaines. Pour l'instant les travaux avancent bien selon le planning établi.

Projet SEMCODA / ESS / Département

Mise en place centrale à béton et des équipements. Terrassement prévu début Janvier 2023. Des inquiétudes sur les passages des engins et des camions, qui vont se cumuler aux autres chantiers simultanés.

Réflexion sur la sécurisation de la Rue du Mont des Princes et du Carrefour de la Régie, notamment pour les élèves des écoles. Il est rappelé que la commune ne pilote pas ce projet et fera appel aux prestataires concernés pour ces problématiques.

Mme C.DUVERNOIS

Evoque le bilan positif du Repas des Aînés de deux Seyssel qui s'est tenu le 7 décembre 2022 à la salle des fêtes.

Les bons d'achats CCAS sont en cours de finalisation et distribution en cette fin d'année. Cette année, pour la première fois il a été décidé d'intégrer les plus de 70 ans, et non uniquement les plus de 75 ans, inscrits sur la liste électorale, pour ces bons CCAS.

M. G.CALLET

Point budgétaire

Au 30 novembre 2022, les dépenses de fonctionnement sont en retrait de 14% par rapport à novembre 2021, à 2 110 073.40€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 709 435.01€.

Les dépenses d'investissement sont de 2 263 224.18€ pour 2 169 469.21€ de recettes (300 000€ de subventions seront réceptionnés début décembre).

Il précise que le budget 2023, sera serré, du fait des baisses des dotations de l'état, augmentation des charges de personnels, fioul, électricité, participation au SDIS. Il indique qu'il faudra faire des choix politiques.

M. F.ZUCCALLI

La réunion du 5 novembre 2022 entre les élus de Seyssel 74, Seyssel 01 et Corbonod s'est avérée très enrichissante et positive. 2 à 3 élus de chaque commune seront désignés afin de travailler au sein d'une Commission Circulation (véhicules, piétons, vélos).

Comme cela a déjà été évoqué, la hausse des couts d'énergie nous oblige à faire preuve de vigilance et de civisme. Un message en ce sens a été partagé à l'ensemble des usagers des bâtiments communaux (associations, écoles, culture, etc.).

Les travaux concernant le projet de nouveaux conteneurs Ordures Ménagère, porté par la CC Usses et Rhône, débutent en cette fin décembre 2022. Pour rappel, les bacs à roulettes verts seront remplacés d'ici Février 2023 par des conteneurs aériens à plus grande capacité, mais sur moins de points de collecte.

Les aménagements au Dojo ont été effectués ces dernières semaines. Il s'agit de la mise en place de protections murales et de tatamis neufs. Nous remercions les associations du Judo et Goshindo pour leur aide. Ainsi que le Conseil Départemental 74 pour son soutien.

Après une fin d'année 2021 marquée par les restrictions Covid, la soirée des acteurs de la commune fera son retour le Lundi 09 janvier 2023 à 19h à la mairie. Les entreprises, les

sportifs et habitants à valoriser seront conviés. Cela pourra permettre à tous de créer des synergies et de se connaître.

Mme P. LE NORMAND

Réussite du 1er grand Marché de Noël des deux Seyssel organisé par les deux Municipalités. De nombreux stands professionnels et associatifs, et visiteurs. Les élus des deux rives se réuniront afin de faire le bilan.

La cérémonie des Vœux des deux Seyssel se tiendra le vendredi 06 janvier à la salle des Fêtes à 19h.

M. J-B BUISSON

L'humoriste J-M Mattei viendra le vendredi 13 janvier 2023 à la salle des fêtes de Seyssel pour son spectacle A.O.C. Il laissera 20% de la recette pour le projet de film historique local, proposé par la nouvelle association Œil de Lynx Créations.

Une collaboration est envisagée avec des associations de théâtre de la région, des historiens, des créateurs de costumes, des acteurs.

L'Assemblée Générale et la présentation du projet de ce film se tiendront le samedi 7 janvier 2023 à 15h à la mairie de Seyssel.

M. G. LAMBERT

Gendarmerie : M. le maire rappelle la remise en cause du projet de par les choix effectués à des niveaux plus hauts et étatiques, alors que de multiples démarches ont déjà débuté avec les gendarmes.

Un courrier commun a été refait et cosigné par la CC Usse et Rhône, Seyssel et Frangy, sur la nécessité de la caserne à Seyssel Haute-Savoie, qui correspond aux besoins du territoire.

Concernant le centre de secours, une réunion devrait se mettre en place début 2023 avec les élus, les pompiers de Seyssel et les CPI des communes voisines, afin d'échanger sur des soutiens mutuels.

Le Repas du Personnel se tiendra le lundi 19 décembre 2023 afin de remercier l'ensemble des services pour leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h45.

Prochain Conseil Municipal : Date à définir.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Gérard LAMBERT

